

Compte rendu de la FS (formation spécialisée) du 06 mars 2025



L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 (pour avis) ;
2. Installation de la ToIP sur le site d'Amiens Courbet (pour information) ;
3. Compte-rendu des travaux en cours du GT immobilier concernant le réaménagement du SIED (pour information) ;
4. Point d'actualité sur la mise en place de plans de mobilité employeurs à Amiens Rollin, Abbeville et Montdidier (pour information) ;
5. Evolution des services en charge de la politique immobilière de l'État – pilotage fonctionnel du service local du Domaine par le responsable de la politique immobilière de l'État en région (pour information) ;
6. Examen des registres santé et sécurité au travail, accidents de service et fiches de signalement (pour information) ;
7. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL-FS (cf articles 32 et 39 du RI) (pour information) ;
8. Questions diverses (à communiquer, si possible, à l'avance).

Vous pouvez lire notre déclaration liminaire : [ICI](#)

Préalablement à la lecture des déclarations liminaires et conformément à ce qui avait été convenu en intersyndical, le secrétaire départemental de la CGT Finances Publiques de la Somme, Patrick LE MOUILLOUR, a été élu à l'unanimité secrétaire de la Formation Spécialisée du CSAL à la suite de Jean-Stéphane Herpin, secrétaire démissionnaire, représentant Solidaires Finances Publiques.

Réponse aux différentes déclarations liminaires

En réponse aux différentes déclarations liminaires, la directrice a remercié les organisations pour la qualité de leurs déclarations liminaires. Elle a indiqué que l'absence d'examen du budget était plus liée au calendrier d'adoption de la loi de finances et précisé qu'il n'y avait pas d'austérité dans le fonctionnement de la DDFiP de la Somme.

La directrice est revenue sur le poids de la dépense publique. La CGT Finances Publiques lui a rétorqué que la direction n'avait pas jugé opportun de répondre à sa déclaration liminaire du 18 décembre 2024 traitant de ce sujet, arguant elle-même que ce n'était pas le lieu. Alors pourquoi insister ? La CGT Finances Publiques a demandé à ce que les recettes insuffisantes de l'État soient aussi critiquées. Elle a aussi demandé de cesser de considérer comme un poids les dépenses nécessaires au fonctionnement des services publics. Ce type de considération contribuant aux fonctionnaires « bashing » ambiant.

En réponse aux remarques d'une autre organisation syndicale sur les frais de déplacements, la direction a indiqué faire application de la réglementation et de la pédagogie dans les services.

La CGT Finances Publiques a quant à elle remarqué que la direction avait fait des progrès dans ce domaine mais que des points d'achoppement persistaient. La CGT Finances Publiques est d'ailleurs intervenue régulièrement tout au long de l'année 2024 sur ce sujet.

Sur la santé mentale au travail et la qualité du management, la direction a laissé entendre que ces sujets étaient des priorités.

Pour répondre à l'interpellation d'un autre syndicat sur la mise en place d'un fichier « d'auto-évaluation » des agents de la division des opérations comptables de l'État et notamment sur le fait que cette mise en place intervienne pendant la période d'évaluation professionnelle, la direction a justifié celui-ci en arguant du nécessaire recensement des formations aux besoins des agents et démenti toute utilisation de ce fichier à des fins d'alimentation du CREP.

Pour la CGT Finances Publiques, en l'absence de cadre et d'informations sur la mise en place d'un tel fichier, ce type de démarche constitue un outil inutile et source de stress pour les agents puisque la finalité de cette initiative ne leur a pas été présentée et qu'aucune garantie de non-détournement de celui-ci n'a été présentée.

La CGT Finances Publiques a également rappelé l'existence d'autres outils informatiques pour faire un point de situation sur les formations suivies ou à suivre des agents (SEMAFOR). Elle a également souligné l'importance du dialogue tout au long de l'année entre manager de proximité et agent, chacun pouvant identifier des besoins de formation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17/10/2024

Adopté à l'unanimité

Installation de la ToIP sur le site d'Amiens Courbet (pour information) ;

L'installation de la TOIP ne semble pas poser de difficultés dans le bâtiment Courbet.

Trois scénarios ont été exposés pour le bâtiment Perret. Un seul a été retenu à ce stade par la direction pour des raisons budgétaires et de conformité à la charte LAN (Charte ministérielle d'utilisation des outils numériques).

Le scénario retenu implique la création d'un local technique par étage soit 4 locaux techniques

Ce scénario nécessite de prendre des espaces sur les bureaux des agents. Il présente l'avantage d'être évolutif.

Ce scénario est également conforme à la charte LAN.

Le projet se décompose de la façon suivante :

- **Au 3ème étage**, le responsable de la division de la fiscalité professionnelle, du contrôle fiscal, du recouvrement et du soutien aux entreprises quitte son bureau pour prendre celui occupé actuellement par la cellule en charge de l'Action Économique.

L'ex-bureau du responsable de la division hébergera le LTE du 3ème étage.

- **Au 2ème étage**, la cellule de l'Action Économique s'installe dans le bureau occupé actuellement par les huissiers.

L'agent de la DAJ installé actuellement à cet étage libère son bureau pour rejoindre un bureau au rez-de-chaussée. Ce bureau libre hébergera le LTE du 2ème étage.

La division des particuliers et de la fiscalité foncière n'est pas impactée par le projet.

- **Au 1er étage**, la responsable de la division des affaires juridiques quitte son bureau pour s'installer dans le bureau des deux rédacteurs situé à proximité de l'ascenseur.

Les deux rédacteurs s'installent dans les bureaux occupés actuellement par les autres rédacteurs de la division. La création d'un open-space, par l'enlèvement d'une cloison est également une possibilité.

L'ex-bureau de la responsable de la division hébergera le LTE du 1er étage.

- **Au rez-de-chaussée**, le LTE migrera vers le local actuel du mopieur de la division du Secteur Public Local, lequel sera déplacé vers le service.

Le bureau servant actuellement de LTE sera rénové entièrement et attribué au rédacteur de la DAJ qui quitte le 2ème étage.

Les huissiers et la collègue du GIR utiliseront le bureau attenant à l'espace de co-working (salle des hortillons) lors de leur venue à Courbet.

À ce stade, le calendrier de cette réorganisation n'est pas arrêté et dépend de l'arbitrage sur l'obtention du financement par la Direction Générale (SI et SPIB-2C). La finalisation des devis est en cours, en concertation avec l'ESI d'Amiens.

La CGT Finances Publiques a fait part de son inquiétude quant à la réorganisation des espaces de travail : l'occupation envisagée d'un bureau de 21 mètres carré pour trois rédacteurs ne semble pas viable et constitue en tout cas une dégradation certaine des conditions de travail des rédacteurs de la Division des Affaires Juridiques.

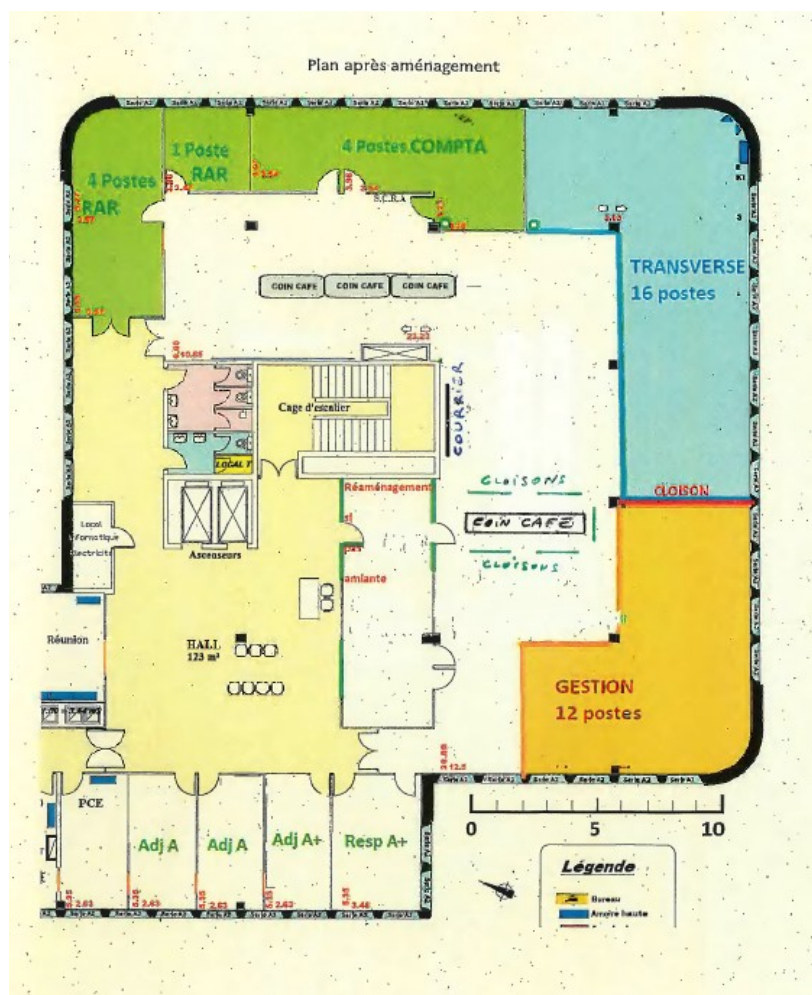
Pour corroborer son analyse et avoir des éléments objectifs, la CGT Finances Publiques a demandé l'intervention de l'inspecteur santé, sécurité au travail. Celui-ci, présent lors de la FS, est venu faire ses constatations à la suite de cette réunion CSAL-FS.

La CGT Finances Publiques sera attentive à l'évolution de ce sujet. Elle reste à la disposition des agents impactés par l'installation de la TOIP pour relayer tout désagrément auprès de la direction.

1. **Compte-rendu des travaux en cours du GT immobilier
concernant le réaménagement du SIED (pour information) ;**

Le projet tel que défini par les différents groupes de travail et notamment celui retenu lors du GT du 26 novembre dernier devrait être mise en œuvre en septembre prochain en raison du calendrier budgétaire.

Pour rappel, le projet est le suivant :



La CGT Finances Publiques a rappelé que ce projet de réaménagement du SIED dure depuis plus de 3 ans et que les agents souhaitent enfin sa réalisation.

Pour la CGT Finances Publiques, le retard dans la réalisation du réaménagement du SIED est directement lié à la volonté de la précédente directrice de ne pas associer les agents au projet et d'imposer un projet non conforme à leurs attentes. Pour rappel, la CGT Finances Publiques fût la seule à voter contre l'intégralité du projet imposé lors du CSAL-FS du 13 février 2024, soutenant ainsi la pétition des agents du SIED. La CGT Finances Publiques avait souligné la nécessité d'élaborer un projet cohérent associant les agents et répondant par conséquent à leurs attentes.

Aussi, la CGT Finances Publiques était intervenue pour exiger la tenue de groupes de travail composé d'agents du SIED, de représentants du personnel et des acteurs de la prévention, revendication acceptée par la direction lors du CSAL-FS du 4 juin 2024.

Point d'actualité sur la mise en place de plans de mobilité employeurs
à Amiens Rollin, Abbeville et Montdidier (pour information)

Pour rappel, la Direction a fait appel au cabinet ITER pour élaborer une étude des habitudes des agents et élaborer un plan d'actions des mesures à mettre en œuvre.

Ces propositions sont les suivantes

- des mesures visant à optimiser l'organisation du travail (télétravail, encouragement des réunions en visioconférence...) ;
- la promotion active des modes de transport alternatifs (covoiturage, installation d'abris vélos, déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques) ;
- des actions de sensibilisation aux mobilités douces, notamment par des animations et des ateliers facilitant l'adoption de nouvelles pratiques ;
- la promotion des incitations pour une transition vers des mobilités douces (Prime mobilité durable).

La CGT Finances Publiques, a rappelé que **l'appel à un cabinet conseil** pour obtenir des propositions que la mission écofip ou tout agent doté de bons sens aurait pu faire **constitue un gaspillage des finances publiques : 12500 € sont donc partis alimenter un cabinet conseil alors que certaines propositions sont identiques aux propositions contenues dans le rapport national d'audit sur le télétravail.**

Avec 12500 € prises directement sur le budget de la direction sans subvention ou budget dédié, on en paye des frais de déplacements ou du matériel !

Evolution des services en charge de la politique immobilière de l'État
– pilotage fonctionnel du service local du Domaine
par le responsable de la politique immobilière de l'État en région (pour information) ;

Le partenariat conclu formalise des mesures déjà mise œuvres.

La CGT Finances Publiques sera attentive à la préservation des emplois à la DDFiP de la Somme.

Examens des registres santé et sécurité au travail, accidents de service et fiches de signalement
(pour information) ;

L'ensemble des organisations syndicales a été entendu dans ses revendications d'avoir un accès au fiche de signalement puisque SignalFip prévoit la possibilité pour un agent de cocher la case : fiche visible pour les représentants du personnel.

La **CGT Finances Publiques de la Somme** ne peut que vous encourager à cocher cette case pour permettre un suivi effectif de votre signalement et une réelle prise en compte de celui-ci dans la prévention des risques professionnels surtout en cas de signalement interne : en effet, un tel accès peut éviter toute tentation de la direction d'édulcorer ou minimiser une situation.

La **CGT Finances Publiques** ne peut que remercier la direction d'avoir tenu compte des observations tenues lors du précédent CSAL-FS à savoir la nécessaire mise en œuvre de l'obligation de dénonciation des crimes et délits dont elle a connaissance et commis souvent à l'encontre des agents. (l'article 40 alinéa 2 du CPP n'étant pas une option).

Informations diverses.

L'accueil de Courbet

La direction a indiqué qu'une réflexion était en cours sur l'opportunité de conserver un accueil et une caisse sur le site de Courbet. L'objectif de la direction ne serait pas de supprimer des emplois mais de les redéployer.

La CGT Finances Publiques de la Somme sera attentive aux impacts d'une telle décision et a souligné le caractère dommageable d'un tel projet pour les usagers de notre service public : la DDFiP contribuerait à la désertification des centre-villes !

Cité administrative.

La question a été posée du maintien de la convention SNCF lors de l'ouverture du restaurant de la Cité administrative, les agents exprimant leur satisfaction quant au bon rapport qualité/prix des repas.

Cette question sera de nouveau soulevée lors de conseil départementaux de l'action sociale.

S'agissant des distributeurs de boissons, les devis sont en cours d'élaboration.

S'agissant du restaurant (RIA), les travaux n'ont pas commencé en raison de divers retard notamment un recours devant le tribunal administratif quant aux choix des prestataires. Le tribunal s'étant prononcé, la CGT Finances Publiques espère que le début de ces travaux est imminent....

.SGC d'Albert.

Des infiltrations émanant du toit-terrasses ont été constatés.

L'Inspecteur santé sécurité au travail a également indiqué la nécessité de procédure à l'évaluation de l'état de conservation des matériaux amiantés.

La directrice a indiqué qu'elle avait demandé une prospection locative pour étudier la possibilité de déménager le SGC d'ALBERT.

Pour la CGT Finances Publiques, le recours à la location constituerait une fois de plus une externalisation et serait source de difficulté d'entretien : on le constate dans les autres SGC, il est difficile d'obtenir du bailleur des travaux pourtant nécessaires. Encore une question de budget !

Bien entendu, la CGT Finances Publiques sera attentive et pourrait soutenir tout projet qui contribuerait à l'amélioration des conditions de travail des agents.

3/ Utilisation des véhicules électriques.

La CGT Finances Publiques a interpellé la direction sur une situation d'embouteillage dans l'utilisation des véhicules de service le jeudi matin.

La CGT a demandé si le déplacement de la Citroën C3 de Courbet à Rollin avait été acté. Lors du précédent CSAL, cette solution avait été envisagée mais la mise en œuvre semble se faire attendre !

Les élus CGT présents.

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)

Nicolas Plouard (Titulaire)

Manuela Goujjane (Suppléante)



LA CGT FINANCES PUBLIQUES
SA FORCE C'EST
VOUS

[Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !](#)